

Séance du Conseil du 11 octobre 2022

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 172/2022

Attribution d'un complément à la subvention à l'association UCC Sport Event pour l'organisation de la 2^{ème} édition de la course VTT TRANSRIVIERA

L'an deux mille vingt-deux, le onze octobre à dix-sept heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le cinq octobre deux mille vingt-deux s'est assemblé dans la salle du conseil communautaire, 16 rue Villarey à MENTON (06500), sous la présidence de M. Yves JUHEL, Président.

M. Sébastien OLHARAN a été nommé Secrétaire de Séance et procède à l'appel.

Etaient présents, pour les différentes communes :

<u>BEAUSOLEIL :</u>	M. Gérard SPINELLI, Mme Cindy GENOVESE (arrive à 17h37 avant le vote de l'affaire n°1), M. Alain DUCRUET, excusé, Mme Eléonore PATERNOTTE, excusée donne pouvoir à Mme Cindy GENOVESE, M. Nicolas SPINELLI, (arrive à 17h10 avant le vote de l'affaire n°1), Mme Danielle LISBONA, excusée donne pouvoir à M. Alain DUCRUET, M. Edouard-Jean CURTET, excusé donne pouvoir à M. Gérard SPINELLI, M. Stéphane MANFREDI
<u>BREIL-sur-ROYA :</u>	M. Sébastien OLHARAN
<u>LA BRIGUE :</u>	M. Daniel ALBERTI
<u>CASTELLAR :</u>	Mme Anne-Marie ARSENTO-CURTI, excusée donne pouvoir à M. Paul COUFFET
<u>CASTILLON :</u>	M. Olivier CHANTREAU
<u>FONTAN :</u>	M. Philippe OUDOT (arrive à 17h31 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>GORBIO :</u>	M. Paul COUFFET
<u>MENTON :</u>	M. Yves JUHEL, Mme Stéphanie JACQUOT, Mme Marinella GIARDINA, Mme Elodie ROBERT, excusée, M. Christian TUDES, M. Mathieu MESSINA, (quitte la séance à 19h02 avant le vote de l'affaire n°24), M. Patrice NOVELLI, Mme Sylviane ROYEAU, excusée donne pouvoir à M. Yves JUHEL, M. Jean-Claude ALARCON, (quitte la séance à 18h02 avant le vote de l'affaire n°3), Mme Isabelle ALMONTE excusée donne pouvoir à Mme Marinella GIARDINA, M. Nicolas AMORETTI, excusé donne pouvoir à M. Christian TUDES, Mme Joanna GENOVESE, excusée donne pouvoir à Jean-Claude ALARCON, M. Florent CHAMPION, excusé donne pouvoir à M. Patrice NOVELLI, M. Anthony MALVAULT, excusé, Mme Sandra PAIRE, excusée donne pouvoir à M. Cédric MONTEIRO, M. Cédric MONTEIRO, Mme Martine CASERIO, M. Daniel ALLAVENA, excusé
<u>MOULINET :</u>	M. Guy BONVALLET (quitte la séance à 18h36 avant le vote de l'affaire n°17)
<u>ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN :</u>	M. Patrick CESARI, Mme Solange BERNARD, M. Jean-Louis DEDIEU, Mme Patricia LORENZI, M. Christophe GLASSER, excusé donne pouvoir à Mme Solange BERNARD, Mme Véronique BATONNIER, M. Ghislain POULAIN, M. Guillaume CONTESSE
<u>SAINTE AGNES :</u>	M. Albert FILIPPI
<u>SAORGE :</u>	Mme Brigitte BRESCE
<u>SOSPEL :</u>	M. Jean-Mario LORENZI, Mme Martine FERRERO
<u>TENDE :</u>	M. Jean-Pierre VASSALLO (arrive à 17h22 avant le vote de l'affaire n°1)
<u>LA TURBIE :</u>	M. Jean-Jacques RAFFAELE, Mme Brigitte ALBERTINI, excusée donne pouvoir à M. Jean-Jacques RAFFAELE

Date d'affichage :

20 OCT. 2022

Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Villarey - 06500 MENTON
SITE INTERNET : www.riviera-francaise.fr
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture
006-240600551-20221011-172-2022-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

Séance du 11 octobre 2022

Délibération n° 172 /2022

OBJET : Attribution d'un complément à la subvention à l'association UCC Sport Event pour l'organisation de la 2^{ème} édition de la course VTT TRANSRIVIERA

RAPPORTEUR : M. Paul COUFFET, Vice-Président

L'association « UCC Sport Event » a organisé le 15 mai 2022 la 2^{ème} édition de la course de VTT à vocation internationale « TRANSRIVIERA ».

Une subvention d'un montant de 10 000 € a été attribuée par la CARF lors du conseil communautaire du 07 avril 2022.

Afin de compléter cette première subvention, il convient de délibérer l'attribution d'un montant complémentaire de 2 000 €.

Après avis de la commission des finances du 26 septembre 2022 et du bureau communautaire du 28 septembre 2022, je vous demande de bien vouloir attribuer le complément de cette subvention d'un montant de **2 000 €** à l'association « UCC Sport Event »
Cette subvention supplémentaire fera l'objet d'un avenant à la convention initiale.

Je vous demande de bien vouloir,

ATTRIBUER un complément d'un montant de 2 000 € à la subvention à l'Association « UCC Sport Event », afin de lui permettre de compléter son financement de l'organisation la 2^{ème} édition de la course de VTT à vocation internationale « TRANSRIVIERA » ;

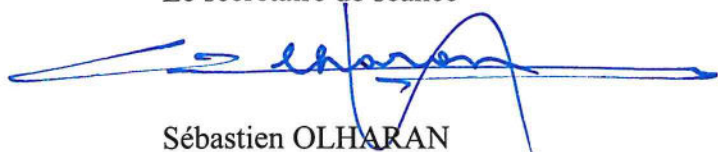
AUTORISER M. le Président ou son représentant à signer tout document actant cette décision dont l'avenant à la convention de partenariat et à procéder à son versement ;

DIRE que ces crédits sont inscrits au Budget Principal sur l'exercice 2022.

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

adopte à l'unanimité

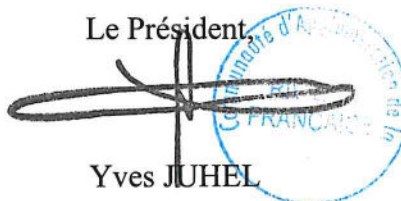
Le secrétaire de séance



Sébastien OLHARAN

Pour extrait conforme,

Le Président,



Yves JUHEL